

## **Silver Economie : à quelques semaines du lancement de MaPrimeAdapt', la CAPEB affirme que les entreprises artisanales du bâtiment sont prêtes !**

Ce jeudi 9 novembre, la filière Silver Economie faisait le point sur la mise en œuvre opérationnelle de MaPrimeAdapt' à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024. Une occasion pour la CAPEB de rappeler que les entreprises artisanales du bâtiment, compétentes et nombreuses partout dans les territoires, sont prêtes à relever le défi de l'accessibilité et de l'adaptabilité des logements, chantiers qu'elles réalisent déjà largement. La CAPEB plaide pour que le nouveau dispositif soit suffisamment lisible, fluide et efficace, pour leur permettre de continuer à œuvrer en faveur du maintien à domicile des personnes âgées et à mobilité réduite.

### **Les entreprises artisanales du bâtiment, des acteurs de proximité au service du mieux-être chez soi**

Les entreprises artisanales du bâtiment sont des acteurs majeurs du bien vivre dans nos territoires. Plus de 621 000 entreprises employant jusqu'à 10 salariés, soit 97% des entreprises du Bâtiment, sont ainsi réparties partout en France, en ville comme dans les villages, à la campagne comme dans les montagnes. Toutes apportent aux Français leur savoir-faire et leur expertise pour améliorer, aménager, équiper, transformer le logement des personnes vieillissantes ou à mobilité réduite.

Par leur expertise, leur proximité, leur souci de chercher les meilleures solutions pour contribuer au maintien des personnes dans un domicile approprié, confortable et agréable, les artisans du bâtiment sont les mieux à même pour analyser les besoins des ménages et pour y répondre concrètement.

Pour cette raison, la CAPEB milite pour que l'accès à ce marché ne soit pas conditionné à la détention d'une qualification et que la qualité des travaux réalisés puisse être jugée à l'issue des travaux par un certificat de conformité a posteriori.

C'est aussi pour cette raison que la CAPEB développe, depuis 2010, une démarche volontaire permettant aux entreprises artisanales du bâtiment de renforcer leurs compétences pour mieux cerner les besoins spécifiques des personnes vieillissantes ou à mobilité réduite afin d'apprendre à y répondre de manière humaine et pragmatique.

Plus de 8000 professionnels ont ainsi suivi la formation permettant d'accéder aux marques Handibat et Silverbat et plus de 1800 professionnels en sont aujourd'hui titulaires. Une force vive sur laquelle la CAPEB invite le Gouvernement à s'appuyer dès le lancement de MaPrimeAdapt'.

### **Un dispositif qui doit être visible et lisible pour tous**

La CAPEB plaide pour que la mise en place du nouveau dispositif MaPrimeAdapt' tire les enseignements de MaPrimeRénov', dispositif duquel il s'inspire.

Il importe, en effet, que les modalités et les conditions d'accès à cette nouvelle aide aux travaux d'accessibilité soient claires, facilement mobilisables pour tous, parfaitement compréhensibles tant par les particuliers que par les professionnels qui réaliseront ces travaux. Il est également fondamental d'éviter le changement trop fréquent de règles, ce que le dispositif MaPrimeRénov' a connu a été vécu, pour ne pas conduire à un repoussoir tant pour les ménages que pour les entreprises.

### **Une gestion fluide, efficace et transparente**

Pour faciliter la recherche de professionnels compétents et identifiés comme tels, la CAPEB préconise que l'Anah mette en ligne la liste des titulaires des marques.

Un renforcement des moyens de l'Anah, notamment en termes humains, est également une condition essentielle de fluidité du dispositif afin que le traitement des dossiers et leur règlement puissent être assurés dans des délais les plus courts possibles.

Enfin, toute nouvelle aide générant un appel d'air dans lequel s'engouffrent les délinquants, la CAPEB invite à intégrer les travaux d'accessibilité dans le plan de lutte contre la fraude que le Gouvernement vient de présenter afin d'éviter absolument que n'importe quel opérateur s'empare de ces marchés pour des raisons uniquement mercantiles au mépris de la qualité et des besoins d'une population souvent fragile.

### **Verbatim**

*« Dans moins de 30 ans, le tiers de la population française aura plus de 60 ans. Et quand on sait que 85 % des seniors souhaitent vieillir chez eux alors que la plupart des logements déjà construits n'y sont pas adaptés, l'ampleur des travaux à réaliser est posée. Les entreprises artisanales du bâtiment sont en première ligne pour répondre à ce défi social et sociétal. Encore faut-il que leurs compétences soient reconnues et qu'elles puissent toujours accéder à ces marchés sans être contraintes d'acquiescer une qualification pour cela, qualification peu adaptées aux TPE. Faire vérifier la conformité des travaux par un certificat à l'issue des travaux est un moyen simple et fluide d'éviter une qualification obligatoire et de lutter contre les malfaçons, les abus de confiance et la fraude. Nous invitons le Gouvernement à agir en ce sens. » Jean-Christophe Repon, Président de la CAPEB.*

### **À propos de la CAPEB :**

*La Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB), organisation patronale représentative de l'ensemble des entreprises du bâtiment est l'organisation patronale majoritaire dans l'artisanat du Bâtiment (c'est-à-dire les entreprises inscrites au répertoire des métiers qui emploient ou non des salariés). La CAPEB est la première organisation professionnelle de France en nombre d'adhérents (61 000 entreprises à ce jour). Les entreprises employant jusqu'à 10 salariés représentent dans le bâtiment :*

- 621 803 entreprises, soit 97 % des entreprises du bâtiment, dont 457 650 entreprises travaillant sans salarié (incluant 200 386 en micro-entreprises) et 164 153 entreprises employant entre 1 et 10 salariés
- 518 599 salariés, soit 47 % des salariés
- 60 000 apprentis formés dans le bâtiment
- Presque la moitié du chiffre d'affaires du bâtiment (46 %)

### **CONTACTS PRESSE**

#### **Agence Edifice**

Amine Moussaoui – 06 99 81 59 04 – [amine@edifice-communication.com](mailto:amine@edifice-communication.com)

Laëtitia Guittard - 06 76 13 71 55 - [laetitia@edifice-communication.com](mailto:laetitia@edifice-communication.com)

Online Nzuzi - 06 76 97 15 78 - [online@edifice-communication.com](mailto:online@edifice-communication.com)